

DELIBERATION N° 88/06-03 - REAMENAGEMENT DE LA DETTE CAECL

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de l'offre faite par le Crédit Local de France de procéder en 1988 à un réaménagement de la dette concernant les emprunts C.A.E.C.L. en 15 ans suivants :

N° 19-28703 de 1 500 000 F contracté en 1985 au taux de 12,50 %  
N° 19-28704 de 1 500 000 F contracté en 1985 au taux de 11,75 %  
N° 19-28009 de 140 000 F contracté en 1984 au taux de 13,00 %

L'annuité de ces emprunts en cours est de 465 113, 39 F.

La proposition du Crédit Local de France est la suivante :

- remboursement anticipé de ces emprunts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle de 425 420, 78 F qui pourrait être financée par emprunt.

Le remboursement porterait sur 2 959 145, 39 F (somme du capital restant dû au 1er Juillet 1988 pour les 3 emprunts) et des intérêts intercalaires pour un montant de 269 000, 94 F, soit le montant des intérêts courus entre la date du remboursement anticipé et le paiement de la dernière annuité échue (1987 pour les 2 premiers emprunts et 1988 pour le dernier.

Il y aurait donc lieu d'emprunter 3 385 000 F pour financer cette opération.

Les conditions actuelles des prêts offerts par le Crédit Local de France, pris en 15 ans sur le marché financier (emprunt révisable indexé sur le PIBOR); laissent envisager une annuité voisine de 410 000 F), soit une économie de 55 500 F sur le remboursement afférant aux 3 emprunts ce-dessus.

Sous ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- poursuivre la négociation avec le Crédit Local de France,,
- procéder au remboursement réel du capital restant dû des emprunts en question à la date du 1er Juillet 1988 et payer l'indemnité actuarielle afférante ainsi que les intérêts intercalaires,
- couvrir le remboursement anticipé et l'indemnité actuarielle par un emprunt en 15 ans au taux révisable indexé en PIBOR,
- prendre les crédits nécessaires au budget 1988 en cours sur les excédents du compte administratif 1987, avant régularisation au budget supplémentaire, soit :

. 927-00-1610 : capital dette (en dépense)	132 622 F
. 927-00-1620 : emprunt	4 115 000 F
. 927-00-1622 : capital dette (en dépenses)	2 830 950 F
. 930-00-672 : indemnité actuarielle CAECL 1988	425 420 F 78
. 930-00-671 : intérêts intercalaires CAECL 1988	270 000 F